

Decisions du Conseil intercommunal du SIDERE

Présidence : M. Luc Pellet

Dans sa séance ordinaire du 6 décembre 2023 à Rolle, le Conseil intercommunal du SIDERE a

- **Approuvé le préavis N° 25/2021-2026 relatif au budget 2024**

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 6 décembre 2023

"Conformément aux articles 112 et SS LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans lequel l'association a son siège dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public"